



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Spectromètre	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23137-190149/A	Date 2018-08-03
Client Reference No. - N° de référence du client 23137-190149	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-064-11419	
File No. - N° de dossier EDM-8-41056 (064)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-17	Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Scott, Dallas	Buyer Id - Id de l'acheteur edm064
Telephone No. - N° de téléphone (780) 224-7200 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES 5320 - 122ND ST Northern Forestry Centre EDMONTON Alberta T6H3S5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TITRE : SPECTROMÈTRE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.2 BESOIN	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 ASSURANCE - AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE.....	13
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13
ANNEXE « A »	14
BESOIN	14
ANNEXE « B »	17
BASE DE PAIEMENT	17
ANNEXE « C ».....	18
CRITERES D'ÉVALUATION	18
ANNEXE « D »	23
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

BRU: Western Region Bid Receiving Unit (Edmonton)
Adresse : 5e étage Tour, ATB Place Tower, 10025 avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 1S6
Connexion postal: ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postal, conformément aux instructions uniformisées.
Télécopieur : 780-497-3510

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

N° de l'invitation - Solicitation No.
23137-190149/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23137-190149

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41056

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM064
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (une [1] copie papier OU une [1] copie télécopiée)

Section II : Soumission financière (une [1] copie papier OU une [1] copie télécopiée)

Section III : Attestations (une [1] copie papier OU une [1] copie télécopiée)

Section IV : Renseignements supplémentaires (une [1] copie papier OU une [1] copie télécopiée)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES sont inclus dans l'annexe «C», critères d'évaluation.

4.1.2 Évaluation financière

À l'annexe «B», Base de paiement, les prix unitaires fermes pour l'article 1, l'article 2, l'article 3 et l'article 4 seront additionnés pour obtenir le prix total évalué de la soumission.

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Solicitation No.
23137-190149/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23137-190149

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41056

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM064
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir un (1) nouveau système de spectrométrie d'émission optique avec plasma à couplage inductif (ICP-OES) incluant ses composants et ses accessoires conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 2018-11-30.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Dallas Scott
Agent d'Approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Région de l'ouest

Place d'ATB, tour du nord
5^{ème} étage, 10025 – avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 1S6

Téléphone : 780 – 224 – 7200
Télécopieur : 780 – 497 – 3510
Courriel : dallas.scott@pwgsc-tps.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

(Pour être nommé dans le contrat)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(À remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s), précisé(s) dans l'annexe « B » selon un montant total de _____ \$ (*inséré à l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Méthode de paiement

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

[C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
[C2604C](#) (2013-04-25), Droits de douane, taxes d'accise et taxes applicables - non résident

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Assurance - aucune exigence particulière

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

ANNEXE « A »

BESOIN

1. CONTEXTE

Le Laboratoire des services analytiques du Centre de foresterie du Nord (LSA CFN) doit remplacer son système de spectrométrie d'émission optique avec plasma à couplage inductif (ICP OES), qui est en fonction depuis près de 20 ans. Le nouveau système doit être un modèle de table qui servira à la détection de niveaux faible et élevé d'éléments dans des matrices végétales, aquatiques et de sol.

De nombreux échantillons qui devront être analysés par le nouveau système seront des extraits de sol; il est donc essentiel que le système puisse traiter des échantillons comprenant jusqu'à 30 % de solides dissous, et ce, sans perte de sensibilité ou de précision. Il est important que ces échantillons ne nécessitent aucune dilution avant l'analyse, afin de maintenir un rendement élevé en matière d'échantillonnage.

Le nouveau système ICP OES sera également utilisé pour évaluer les eaux de surface et souterraines, les échantillons environnementaux et les évaluations des éléments nutritifs pour soutenir les recherches se déroulant au Centre de foresterie du Nord.

2. EXIGENCE

Le Laboratoire des services analytiques du Centre de foresterie du Nord (LSA CFN) nécessite l'approvisionnement, la livraison et l'installation d'un (1) nouveau système de spectrométrie d'émission optique avec plasma à couplage inductif (ICP-OES), incluant ses composants et ses accessoires, ainsi qu'une formation relative à son utilisation. Aucun échantillonneur automatique ne doit être fourni avec le système.

3. SYSTÈME

Le système ICP OES automatique simultané doit comporter une fenêtre d'observation permettant aux utilisateurs d'examiner le plasma de façon radiale et axiale. Il doit également comporter une fonction d'allumage du plasma et d'arrêt automatique gérée par un logiciel. Le logiciel doit permettre de contrôler le plasma, le nébuliseur et les gaz auxiliaires, en plus de contrôler tout gaz additionnel (c.-à-d. l'oxygène).

Il est important pour diverses applications que le système d'introduction des échantillons ait une architecture ouverte permettant l'interchangeabilité des nébuliseurs, des chambres de pulvérisateur et de la torche.

Le système doit comporter un polychromateur de type Paschen-Runge. Cette exigence est importante pour les raisons suivantes :

- (i) il utilise une lumière de premier ordre, ce qui entraîne une sensibilité accrue pour tous les spectres;
- (ii) il est capable de maintenir une résolution constante de 8,5 picomètres de 130 à 340 nm;
- (iii) il est caractérisé par une gamme de longueurs d'onde allant de 130 à 770 nm;
- (iv) il comporte des limites de détection élevées sans la nécessité d'avoir recours à la génération d'hydrures (voir le tableau).

Limites de détection

	Longueur d'onde (nm)	Limite de détection (ug/L)
Al	167,076	0,05
As	189,042	1,0
Cl	134,724	30
Hg	184,950	0,6
P	177,495	0,85
Pb	168,215	0,95
S	180,731	2,0
Se	196,090	1,3
Zn	213,856	0,055

Les détecteurs doivent avoir une gamme dynamique de jusqu'à neuf (9) ordres de grandeur par rapport à l'intervalle de concentration et ils doivent avoir accès à l'ensemble du spectre.

Le générateur RF doit avoir une conception à état solide et doit pouvoir tolérer le passage des échantillons aqueux aux solvants organiques volatils sans modifier la stabilité du plasma.

Le logiciel d'exploitation ainsi que Windows 10 doivent être installés sur le PC avant la livraison. Le logiciel doit également être fourni sur un CD ou une clé USB. Le logiciel doit pouvoir fournir des données statistiques pour chaque balayage du spectre et permettre leur exportation vers Microsoft Excel 2016. Le logiciel doit contenir une bibliothèque des lignes analytiques comprenant toutes les principales longueurs d'onde pour chacun des éléments.

4. LIVRAISON

L'entrepreneur doit communiquer avec le chargé de projet au moins sept (7) jours civils avant la livraison afin de lui permettre de préparer l'espace désigné et de faire les arrangements nécessaires au déchargement de l'équipement.

5. INSTALLATION

L'installation du système ICP OES sur le site doit être faite par un technicien de service qualifié.

6. FORMATION

Une formation sur l'utilisation d'une durée d'au moins deux (2) jours consécutifs doit être donnée à un maximum de deux (2) utilisateurs. Tous les frais associés à cette formation donnée sur place doivent être inclus dans le prix.

La formation doit être donnée après l'assemblage et l'installation du système.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23137-190149/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23137-190149

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41056

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM064
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7. GARANTIE ET SERVICE

Le fournisseur doit fournir une garantie minimale d'un (1) an sur les pièces et la main-d'œuvre qui offre un soutien sur place et par téléphone.

La garantie doit couvrir l'instrument et les pièces, le système informatique, le logiciel, les interfaces et les câbles.

Le service doit comprendre le soutien technique, le soutien technique au téléphone, le soutien en ligne et le soutien par un système de réception de documents par courriel.

Un technicien de service qualifié doit rappeler dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant un appel ou se présenter sur place pour réparer ou remplacer une pièce dans un délai de quarante-huit (48) heures de la demande, cinq (5) jours par semaine.

Des conseillers en applications qualifiés doivent être disponibles pour discuter du soutien personnalisé offert pour les applications.

Le conseiller en applications doit être en mesure d'effectuer des visites sur place aux frais du fournisseur pendant une période d'un (1) an. La période d'un (1) an commence le jour de la livraison et de la réception de l'instrument. Les conseillers en applications doivent être disponibles par téléphone pour la durée de vie de l'instrument.

L'entrepreneur doit fournir sans frais toutes les mises à niveau et les nouvelles versions du logiciel pour une période d'un (1) an suivant la réception de l'instrument.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

- Les prix doivent être fermes.
- Les prix doivent être globaux et comprendre tous les frais applicables.
- Les prix doivent être en dollars canadiens (\$ CA).
- Les prix ne comprennent pas les taxes applicables, qui seront ajoutées comme un poste budgétaire distinct à toute facture émise dans le cadre d'un contrat.
- Les prix sont requis pour les éléments 1, 2, 3 et 4, et ils doivent être présentés selon le format illustré dans le tableau ci-dessous

LIEU DE LIVRAISON

- Centre de foresterie du Nord
5320, 122^e rue Nord-Ouest
Edmonton (Alberta) T6H 3S5

ÉLÉMENT	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE FERME
1	Système de spectrométrie d'émission optique avec plasma à couplage inductif avec ses composants et ses accessoires, conformément à l'annexe « A », Exigence et à l'annexe « C », Critères d'évaluation	1	_____ \$ CA
2	Frais de livraison du système de spectrométrie d'émission optique avec plasma à couplage inductif avec ses composants et ses accessoires au LIEU DE LIVRAISON – franco à bord destination (FOB), rendu droits acquittés (RDA), incluant tous les droits de douane et toutes les taxes d'accise applicables	1	_____ \$ CA
3	Installation du système de spectrométrie d'émission optique avec plasma à couplage inductif avec ses composants et ses accessoires au LIEU DE LIVRAISON, conformément à l'annexe « A », Exigence	1	_____ \$ CA
4	Formation relative à l'utilisation du système de spectrométrie d'émission optique avec plasma à couplage inductif avec ses composants et ses accessoires, conformément à l'annexe « A », Exigence	1	_____ \$ CA
PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION (ÉLÉMENT 1 + ÉLÉMENT 2 + ÉLÉMENT 3 + ÉLÉMENT 4)			_____ \$ CA

ANNEXE « C »

CRITERES D'EVALUATION

1. LIVRAISON

Tous les livrables figurant à l'Annexe « A », Exigence (fourniture, livraison, installation et formation) doivent être achevés au plus tard le 30 novembre 2018.

VEUILLEZ INDIQUER :
(DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE SOUSMISSIONNAIRE)

- Respecte l'exigence en matière de livraison
OU
 Ne respecte pas l'exigence en matière de livraison

VEUILLEZ INDIQUER :
(DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE SOUSMISSIONNAIRE)

La date la plus tôt où tous les livrables figurant à l'Annexe « A », Exigence pourraient être livrés est _____ jours ouvrables/jours civils/semaines/mois après l'octroi du contrat.

2. SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications obligatoires minimales de rendement figure dans le « Tableau de conformité » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

1. Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité du produit proposé à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les fiches techniques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucune documentation technique à l'appui publiée n'est disponible, l'entrepreneur doit préparer un texte descriptif assorti d'une explication détaillée de la façon dont sa soumission est conforme sur le plan technique.
3. Si les documents techniques à l'appui mentionnés ci-dessus n'ont pas été fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit fournir des documents à l'appui dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent l'avis. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante dans ce délai aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable et qu'elle ne sera pas étudiée davantage.
4. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs préoccupations relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, tel que décrit dans le document d'invitation à soumissionner.
5. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les spécifications de rendement obligatoires minimales seront jugées irrecevables et ne seront pas évaluées davantage dans le cadre du processus.

MATRICE DE CONFORMITÉ — SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES :

EXIGENCE	FABRICANT DU MODÈLE OFFERT	NUMÉRO DU MODÈLE OFFERT
Système de spectrométrie d'émission optique avec plasma à couplage inductif avec ses composants et ses accessoires		

N° DE L'ÉLÉMENT	SPÉCIFICATION DE RENDEMENT	ÉTAT (S) Souhaitable (O) Obligatoire	SPÉCIFICATION DE RENDEMENT RESPECTÉE? Indiquer « oui » ou « non »	SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OFFERTE Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne de quelle façon ils respectent la spécification de rendement.	RENOIS Les soumissionnaires doivent inscrire le code de renvoi précisant où cette spécification de rendement figure dans leur documentation à l'appui.
1)	Exigences générales				
a)	Le système doit être un spectromètre automatique simultané d'émission optique avec une source d'excitation du plasma à couplage inductif	O			
b)	Le système doit permettre l'observation radiale et axiale du plasma, et celui-ci doit être visible par l'utilisateur à travers une fenêtre d'observation	O			
c)	L'allumage du plasma doit être contrôlé par un logiciel et doit pouvoir être désactivée automatiquement après un exercice	O			
d)	Un manuel de l'utilisateur complet (en anglais et français) doit être inclus	O			
e)	Le système doit pouvoir se refroidir sans le recours à un refroidisseur	S			

2)	Introduction des échantillons				
a)	L'instrument doit pouvoir fonctionner avec des solutions contenant jusqu'à 30 % de solides dissous sans dilution et sans perte de sensibilité ou de précision	<input type="radio"/>			
b)	Le système d'introduction des échantillons doit avoir une architecture ouverte permettant l'interchangeabilité des nébuliseurs, des chambres de pulvérisateur et de la torche	<input type="radio"/>			
c)	Le système doit comporter une torche démontable	<input type="radio"/>			
d)	Le système doit comprendre une pompe péristaltique à 4 canaux et à 12 rouleaux	<input type="radio"/>			
e)	L'ordinateur doit pouvoir contrôler le plasma, le nébuliseur et les gaz auxiliaires, en plus de permettre le contrôle de tout gaz additionnel (c.-à-d. l'oxygène)	<input type="radio"/>			
3)	Échantillonneur automatique				
a)	Le système et son logiciel doivent être entièrement compatibles avec l'échantillonneur automatique ESI 4DX	<input type="radio"/>			
4)	Dispositif optique				
a)	Le système doit comporter un polychromateur de type Paschen-Runge.	<input type="radio"/>			
5)	Détecteur				
a)	Les détecteurs doivent être des dispositifs de couplage de charge ou l'équivalent permettant la conversion de diverses longueurs d'onde en un signal numérique	<input type="radio"/>			

b)	Les détecteurs doivent avoir une gamme dynamique jusqu'à neuf (9) ordres de grandeur par rapport à l'intervalle de concentration	<input type="radio"/>			
c)	Les détecteurs doivent avoir accès à l'ensemble du spectre et pouvoir stocker les spectres complets dans un fichier de données.	<input type="radio"/>			
d)	Les détecteurs doivent être stables du point de vue thermique.	<input type="radio"/>			
6)	Générateur de signaux radiofréquence (RF)				
a)	Le générateur RF doit avoir une conception à état solide.	<input type="radio"/>			
b)	Le générateur RF doit avoir une puissance de sortie allant jusqu'à 1 500 watts et doit être entièrement contrôlé par le logiciel	<input type="radio"/>			
c)	Le générateur RF doit comporter une efficacité énergétique minimale de 80 % et une stabilité du débit minimale de 0,1 %	<input type="radio"/>			
e)	Le générateur RF doit pouvoir tolérer des changements des échantillons (des solvants organiques volatils aux échantillons aqueux) sans modifier la stabilité du plasma, même après l'injection de solvants organiques volatils	<input type="radio"/>			
7)	Logiciel et ordinateur personnel (PC)				
a)	Le logiciel d'exploitation doit être installé sur le PC avant la livraison	<input type="radio"/>			
b)	Le logiciel d'exploitation doit également être fourni sur un CD ou une clé USB.	<input type="radio"/>			
c)	Windows 10 doit être installé sur le PC avant la livraison	<input type="radio"/>			

d)	Le PC fourni doit comprendre une carte réseau sans fil	<input type="radio"/>			
e)	Une imprimante laser couleur doit être fournie	<input type="radio"/>			
f)	Le logiciel doit permettre un contrôle total des systèmes ICP OES et ESI DX 4 fournis	<input type="radio"/>			
g)	Le logiciel doit fournir des données statistiques pour chaque balayage du spectre	<input type="radio"/>			
h)	Le logiciel doit permettre l'exportation des données vers Microsoft Excel 2016 et permettre la connectivité au SGIL (système de gestion de l'information des laboratoires)	<input type="radio"/>			
i)	Le logiciel doit contenir une bibliothèque de lignes analytiques qui comprennent toutes les principales longueurs d'onde pour chacun des éléments	<input type="radio"/>			
j)	Le logiciel doit permettre de dupliquer les méthodes mises au point et disposer de filtres permettant à l'utilisateur de consulter des éléments précis à l'intérieur d'une méthode donnée	<input type="radio"/>			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23137-190149/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23137-190149

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41056

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM064
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)